

TRANSPORT MARITIME : enquête de l'Union européenne sur les aides d'État françaises aux liaisons maritimes vers la Corse

La Commission européenne a annoncé avoir ouvert une «enquête approfondie» sur les aides d'Etat accordées par la France aux compagnies [CORSICA LINEA](https://www.corsicalinea.com) (siège social à Ajaccio/Corse du sud) et [LA MERIDIONALE](https://www.lameridionale.fr) (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône, CA 89 M€, 440 salariés), deux sociétés de ferries desservant la Corse. Cette enquête doit «évaluer si les compensations de service public accordées à Corsica Linea et La Mériidionale pour la desserte de la Corse entre 2023 et 2030 sont conformes aux règles de l'UE en matière d'aides d'État», a précisé l'exécutif européen. La France a notifié à Bruxelles «une compensation (totale) de 853,6 millions d'euros pour la fourniture de ces services», rappelle le communiqué. www.corsicalinea.com www.lameridionale.fr